



**CONCOURS EXTERNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

BRANCHE DE LA SURVEILLANCE

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1

(DURÉE : 3 HEURES – COEFFICIENT 4)

**RÉSUMÉ D'UN TEXTE PORTANT SUR LES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU MONDE CONTEMPORAIN
ET RÉPONSE À DES QUESTIONS EN LIEN AVEC LE TEXTE**

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

L'usage de tout document ou matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni **est interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera l'exclusion du concours.

Veillez à bien indiquer sur votre copie le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Il est interdit de quitter définitivement la salle d'examen avant le terme de la première heure.

Le présent document comporte **4 pages** numérotées.

A. Résumez le texte en 200 mots (un écart de plus ou moins 10 % est toléré). Vous indiquerez à la fin de votre résumé le nombre **exact** de mots qu'il comprend.

B. Définissez et expliquez les mots ou expressions suivants (en caractères gras soulignés dans le texte) :

- directive européenne
- modèles productifs
- obsolescence
- transition écologique

C. Répondez aux questions suivantes :

1) Quels moyens les industriels utilisent-ils pour pousser au remplacement d'un appareil plutôt qu'à sa réparation ?

2) Comment la garantie légale actuelle a-t-elle été fixée et quels avantages présenterait son allongement à 10 ans ?

3) Selon vous, comment pourrait-on inciter le consommateur à réparer et réutiliser des biens de consommation usagés plutôt que de les remplacer par du neuf ?

De la pacotille aux choses qui durent

Depuis la crise de 1929, les industriels fabriquent toujours plus de marchandises à la longévité toujours plus limitée. L'impératif environnemental implique de ralentir la consommation frénétique des biens. Mais comment remettre en cause le pilier d'un système que soutiennent presque tous les gouvernements ? Une idée simple et d'allure inoffensive pourrait ouvrir la brèche.

Comment sortir du consumérisme ? En étendant la durée de garantie des objets. Un simple constat justifie cette proposition : 80 % des marchandises tombées en panne pendant la garantie sont rapportées au vendeur ou au constructeur pour réparation. La proportion varie bien entendu selon les cas : on tient moins à une imprimante qu'à une montre, et on attend de la seconde une plus grande longévité, quand bien même toutes deux affichent le même prix. Même s'il représente une estimation globale, ce chiffre peu connu indique que l'écrasante majorité des consommateurs fait valoir son droit quand l'occasion se présente.

Or sitôt la période de garantie terminée, le taux de réparation chute de plus de moitié – à moins de 40 % pour les appareils électriques et électroniques, par exemple. À tort ou à raison, le propriétaire juge alors plus pratique et/ou moins onéreux d'acheter un nouveau grille-pain ou un nouvel ordinateur. Il est donc possible de prolonger la vie des objets en changeant le droit : plus on étend la durée de la garantie, plus on répare les marchandises, et plus on accroît leur longévité. Le rythme de leur renouvellement, de l'exploitation des ressources naturelles et des flux d'énergie qu'implique leur fabrication s'en trouve par là même ralenti. La garantie ça n'a l'air de rien. Elle constitue un puissant levier de transformation économique, et par là politique.

En France, plusieurs associations regroupées en collectif revendiquent l'allongement de la durée de la garantie. Les Amis de la Terre, soutenus notamment par France Nature Environnement, Halte à l'obsolescence programmée (HOP) et le Réseau Action Climat, ont lancé une pétition réclamant l'extension de la garantie à dix ans. Depuis la loi consommation de 2014, dite « loi Hamon », le droit français fixe à deux ans sa durée minimale, conformément à une **directive européenne** de 1999. Auparavant, rien n'empêchait les constructeurs de la fixer par exemple à un an ou même à six mois. Le passage à dix ans – ou même davantage – nous ferait basculer dans un autre monde. Il bouleverserait la production et la consommation des marchandises. Combinée à d'autres mesures, cette rupture du renouvellement incessant des biens ferait advenir une société plus soutenable sur le plan environnemental.

Réparer plutôt que racheter

On comprend sans peine pourquoi les industriels s'y opposent becs et ongles. Moins de marchandises déversées sur les marchés signifie, toutes choses égales par ailleurs, moins de profits. Certes, la réparation pourrait devenir un secteur profitable – elle l'est déjà dans certaines filières et fait vivre des milliers de garagistes. Mais cela impliquerait de repenser de fond en comble les **modèles productifs** en vigueur.

Soucieux de tuer dans l'œuf le désir même d'un tel bouleversement, les industriels répètent que le consommateur paierait in fine le coût d'une augmentation de la durée de la garantie. Des demandes de réparation beaucoup plus nombreuses susciteraient inmanquablement des frais supplémentaires pour les fabricants et les vendeurs, lesquels se répercuteraient sur les prix. Ou alors, pleurnichent-ils, l'innovation actuellement dopée par la rotation perpétuelle des produits risquerait de s'essouffler. Ralentir le rythme reviendrait à faire perdre à la recherche et développement sa centralité dans le fonctionnement du capitalisme. Là encore, le consommateur paierait finalement l'addition, mais cette fois en matière de liberté, puisqu'il perdrait la possibilité de changer de smartphone aussi souvent qu'il le souhaite.

Les industriels ont raison sur un point : garantir la marchandise plus longtemps suppose de les produire autrement, avec des matériaux durables. C'est la fin de la civilisation du jetable, pilier, notamment depuis l'invention du rasoir Gillette à la fin du XIX^{ème} siècle, de la société de consommation. Allonger les garanties légales supposerait aussi de rendre les pièces détachées disponibles sur le long terme : dix ans, voire davantage, comme cela existe pour certains constructeurs d'électroménager. Les fabricants limitent volontairement leur disponibilité afin de provoquer **l'obsolescence**. Obtenir ces composants s'avère long et fastidieux. Même le vendeur ne sait pas s'ils existent encore. Et le consommateur n'a pas le temps d'attendre : il rachète un bien neuf.

Créer un fichier central des pièces détachées par secteur, accessible à tous, serait un premier pas nécessaire. Des embryons de répertoire de ce type existent déjà, par exemple dans l'automobile. Il s'agirait d'en démocratiser l'accès. [...]

Si l'on veut augmenter la durée de la garantie, il faudra davantage de réparateurs. Or, en dix ans, la moitié des indépendants ont fermé boutique en France. La réparation automobile se porte bien, mais en matière d'électroménager ou de cordonnerie, le pays se désertifie. Si on allonge la garantie, cette noble profession retrouve toute sa place. Dans certains centre-villes, le mouvement des Repair Cafés, où des bricoleurs invitent des consommateurs à venir réparer leurs objets, suscite l'engouement. Effet de mode rétro, sans doute, mais aussi conséquences de la crise, qui incite nombre de personnes à retaper plutôt qu'à renouveler.

La profession de réparateur indépendant présente une particularité : elle n'est pas délocalisable. Quand votre smartphone tombe en panne, il est parfois envoyé à l'autre bout du monde, puis réexpédié. C'est le cas notamment lorsque la réparation passe par l'enseigne (situation la plus fréquente en France) ou par le fabricant (en Allemagne par exemple). A l'inverse, l'intervention d'un réparateur indépendant mobilise un humain présent sur place en chair et en os. Contrairement à ce que prétendent les industriels, à savoir que l'extension de la garantie menacerait l'emploi en augmentant les coûts de fabrication et de distribution, plus de garantie suppose plus de réparations, et donc davantage de travail. Mais, bien sûr, la structure du marché du travail devrait évoluer : il incomberait à l'État de mettre en œuvre des mesures de reconversion vers cette activité.

Rallonger la durée de disponibilité des pièces détachées et ressusciter le secteur de la réparation ne sert à rien si les marchandises ne sont pas réparables, c'est-à-dire conçues pour pouvoir l'être. Or c'est de moins en moins le cas. Coller les composants ou les visser : ce simple choix entrave ou facilite le remplacement d'une pièce. [...]

L'allongement de la garantie fournirait un levier pour la relocalisation de la production, sans laquelle la **transition écologique** n'a aucune chance d'aboutir. En effet, les produits à bas coûts en provenance de l'autre bout du monde, à grand renfort d'émission de gaz à effet de serre, pourront difficilement satisfaire aux exigences d'une garantie décennale. [...]

Le Monde Diplomatique n°786, Septembre 2019, par Razmig Keucheyan